

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des mesures concrètes pour favoriser l'accès à un médecin en Occitanie

Le Ministre de la santé vient d'annoncer un renforcement des moyens dédiés à la lutte contre les déserts médicaux en France. Pour faciliter l'accès à un médecin en Occitanie, l'ARS déploie de nombreux dispositifs d'aide à l'installation adaptés aux besoins de chaque territoire de la région.

La région Occitanie est bien dotée en médecins, mais leur répartition est inégale dans les territoires. Pour faciliter l'accès aux soins dans toute la région, l'Agence régionale de santé Occitanie déploie activement les mesures incitatives définies dans le Pacte territoire santé et par la Loi de modernisation de notre système de santé.

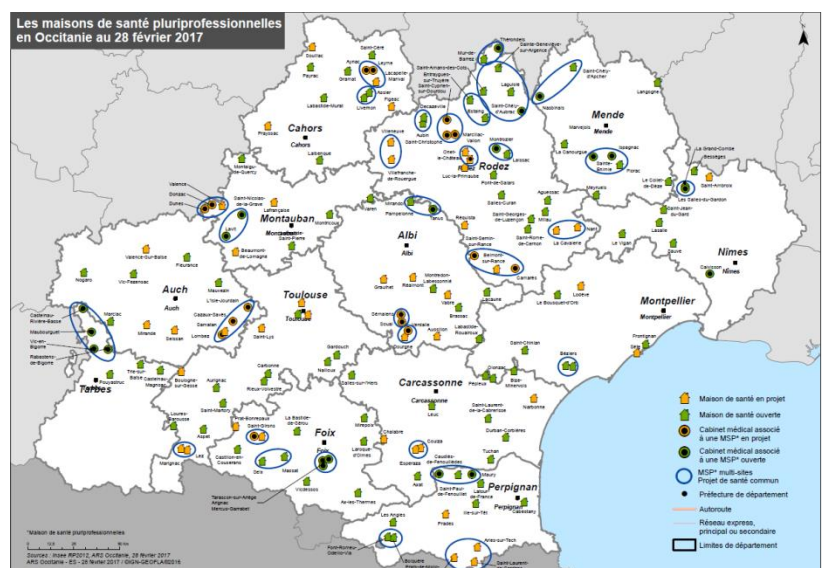
Des résultats concrets en Occitanie

Dans le cadre du Pacte territoire santé, l'ARS met en œuvre des mesures concrètes pour inciter les médecins généralistes à s'installer dans les territoires qui en ont le plus besoin. Ces dispositifs affichent dès aujourd'hui des résultats encourageants :

➔ Pour créer des conditions d'exercice attractives pour les professionnels de santé :

81 maisons de santé pluri-professionnelles ont ouvert leurs portes dans la région. Près de 40 nouvelles maisons de santé sont en projet à l'horizon 2018-2019.

Les professionnels de santé y trouvent un mode d'exercice coordonné en équipes de soins. Les tâches administratives y sont mutualisées. Les patients bénéficient sur place d'une prise en charge mieux coordonnée et de nouveaux services de santé.



Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel – CS 30001
34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

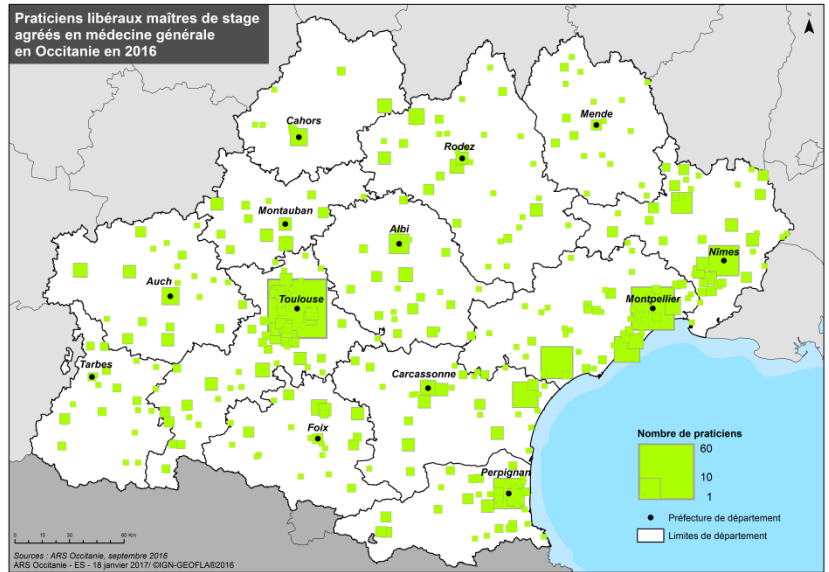
www.ars.occitanie.sante.fr

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON - 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU - 04 67 07 20 14 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI - 05 34 30 25 39 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

➔ Pour faire connaître et apprécier le métier de médecin généraliste :

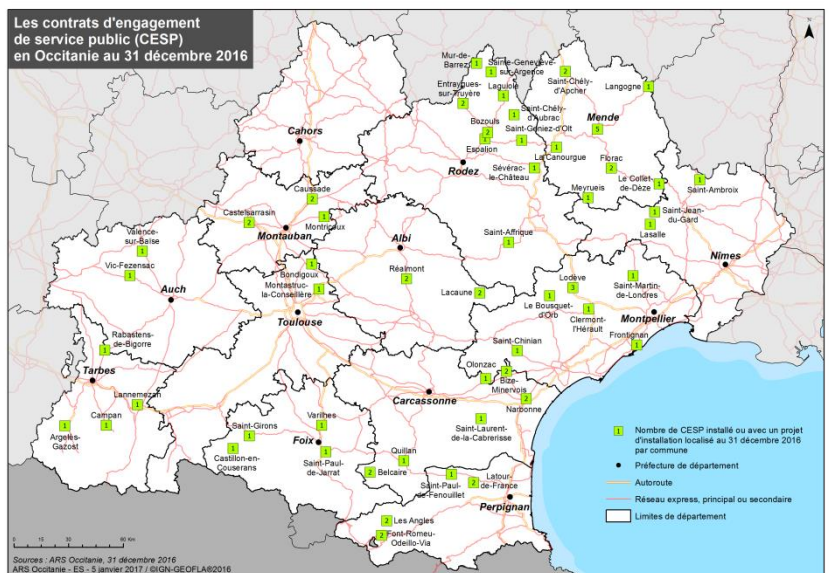
En Occitanie, **100%** des étudiants en médecine font un stage auprès d'un médecin généraliste. Avec l'appui de l'ARS, les possibilités d'accueil des stagiaires ont été renforcées : aujourd'hui 916 médecins généralistes accueillent ces futurs médecins en stage dans toute la région.



➔ Pour inciter les futurs médecins à s'installer dans les zones les plus fragiles :

151 étudiants en médecine bénéficient d'une bourse pendant leurs études (1200€ bruts par mois), en contrepartie de leur installation dans un territoire manquant de professionnels.

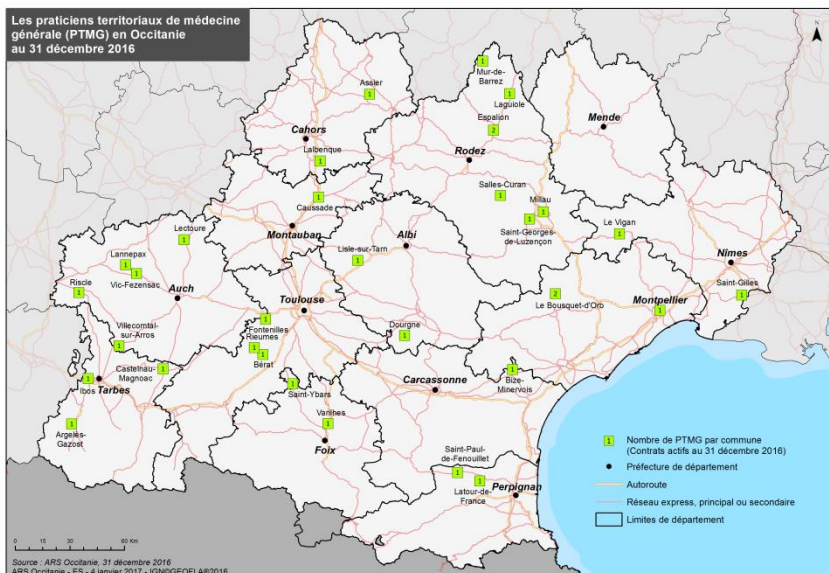
Grâce à ces contrats d'engagement de service public (CESP) promus par l'ARS, **23** de ces jeunes médecins sont déjà installés dans des zones fragiles, **20** autres vont s'installer en 2018.



➔ Pour apporter une garantie de revenus aux médecins qui s'installent dans les zones les plus fragiles :

57 contrats de praticien territorial de médecine générale (PTMG) ont été signés en Occitanie.

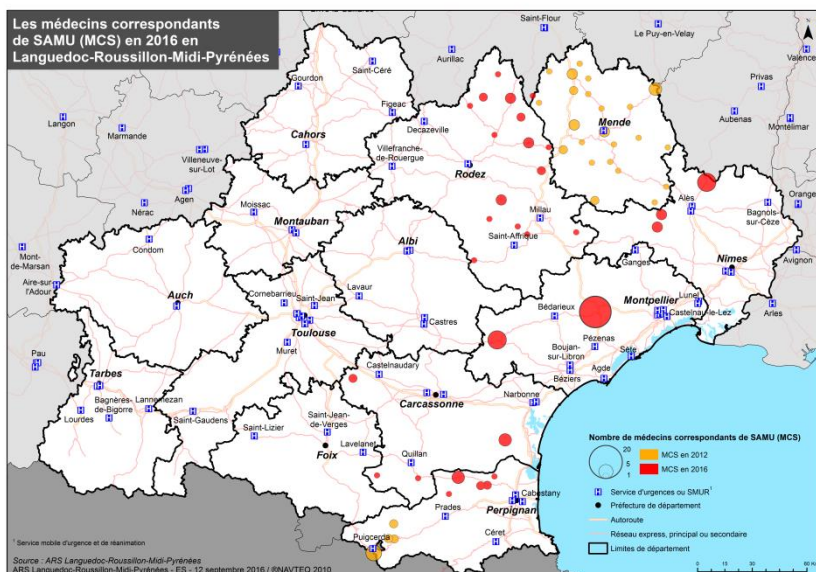
Ces médecins vont bénéficier d'une sécurité financière et d'une protection sociale améliorée pendant leurs deux premières années d'exercice.



➔ Pour participer aux soins urgents dans les territoires isolés :

142 médecins correspondants du SAMU sont déployés dans 6 départements de la région actuellement (Aveyron, Lozère, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales).

Ces **généralistes volontaires** sont formés à l'urgence. Ils interviennent en moins de 30 mn en avant-poste des services médicaux d'urgence et de réanimation (SMUR) sur demande des SAMU (Régulation médicale par le centre 15). Attractif pour la pratique médicale comme au plan financier, ce dispositif est en cours d'extension en Occitanie.



Des mesures renforcées dans les territoires les plus fragiles

Ces aides et mesures concrètes d'accompagnement sont mises en œuvre dans chacun des territoires de la région pour favoriser l'accès à un médecin. Elles sont renforcées dans les territoires les plus fragiles.

Ces zones les plus fragiles étaient jusqu'à présent définies uniquement en fonction du nombre de médecins par habitants. Elles seront désormais **définies en fonction de plusieurs critères nationaux** :

- les besoins de soins en fonction de l'âge des habitants,
- le temps d'accès par la route vers le médecin généraliste,
- le volume d'activité des médecins
- l'âge des médecins, pour tenir compte des départs prévisibles à la retraite.

Cette nouvelle approche nationale va prendre en compte plus précisément les besoins de la population par territoire et anticiper les futurs départs à la retraite des médecins. Dès la parution des décrets et arrêtés, l'ARS va établir précisément les contours de ces zones les plus fragiles, en concertation avec les représentants des professionnels de santé, des patients et des élus.

Des services pratiques pour faciliter les démarches

Dans chaque département, un référent installation de l'ARS est en contact avec les professionnels et les élus locaux. Doté d'une bonne connaissance du territoire et des procédures administratives, il développe les partenariats avec les acteurs locaux et apporte une aide à chaque étape de l'installation.

Les coordonnées de ces référents départementaux et toutes les informations pratiques sont à la disposition des professionnels sur la plate-forme internet PAPS :

www.occitanie.paps.sante.fr



Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel – CS 30001
34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON - 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU - 04 67 07 20 14 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI - 05 34 30 25 39 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr